

DECISION N° DEC_010_2024

Avenant n°1 relatif au marché de prestation de service d'assurance
Lot N°2 et 3 : Assurance protection fonctionnelle et juridique

La Ville de Sélestat a passé un marché pour de la prestation de service d'assurance sous la forme d'un groupement de commandes.

Ces prestations ont été réparties en 7 lots :

- Lot n°1 : Responsabilité civile
- Lot n°2 : Protection fonctionnelle
- Lot n°3 : Protection juridique
- Lot n°4 : Assurance Automobile
- Lot n°5 : Dommage aux biens
- Lot n°6 : Multirisque exposition
- Lot n°7 : Risques statutaires

Les lots n°2 et 3 ont été passés en procédure de gré à gré suite à leurs infructuosités.

Les deux lots ont été réunis et un contrat a été passé avec la société Assurance BEYER de 67340 INGWILLER, pour une durée de 4 ans, pour un montant annuel de 4 004,36 €, toutes taxes comprises.

Le 1^{er} mars 2023 la société Assurance BEYER a transféré son activité et son siège au 1 rue d'Oslo à 67170 BERNOLSHEIM.

Il convient de passer un avenant validant le changement d'adresse du titulaire du marché n°23S0029b.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

VU *le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,*

VU *le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,*

VU *la décision n°2023/80 prenant acte de l'infructuosité des lots n°2, 3 et 5,*

En application de *la délibération du Conseil Communautaire du 27 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

Décide *la passation de l'avenant n°1 au marché de prestation de service d'assurance pour les lots n°2-3 - assurance protection fonctionnelle et juridique.*

Commande Publique et Assurances/Ines BERNAUD

Fait à Sélestat, le 15/02/2024

Le Maire :
Marcel BAUER